

CONSEIL D' ETABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE

Mardi 17 juin 2008

COMPTE RENDU

15h15, salle de réunion du bâtiment administratif de l'école slovaque.

Présents (membres de droit) :

La directrice de l'école française de Bratislava, présidente du conseil d'établissement :

- Mme Françoise DELMOTTE

Les enseignants de l'école primaire :

- Mlle Cécile TIGER
- Mr Mathias LEDUC
- Mme Delphine DUPONT
- Mr Frédéric LE VOUEDEC
- Mlle Lucie PRUM
- Mr Claude LEROUX

Les enseignants de la section CNED :

- Mr Christian-Yves MICHELON

Les représentants des parents d'élèves :

- Mme Daphné FONTAINE
- Mme Catherine RENAN
- Mme Noémie DUBOIS
- Mme Marie Hélène COTE
- Mme Viktoria CIAZYNSKI

La représentante des parents d'élèves de la section CNED :

- Mme Emmanuelle GUERIN GOGNET

Les représentants du service culturel de l'Ambassade :

- Mlle Pascaline LORENTE

Présents (membres invités) :

Les membres de l'AEFB :

- Mr Bruno VAN BEGIN
- Mme Ophélie COLIN
- Mme Emmanuelle CONTAUX
- Mme Aurélie GEY
- Mme Juliette PSAUME
- Mme Céline ZAGO
- Mr Eric Vattier

La représentante du Club :

- Mme Henrieta GOUBET

La représentante du personnel ASEM :

- Mme Anne-Céline PECNIK

Absents Excusés :

- Madame VEILLON-PERRIN (inspectrice de l'Education Nationale, en résidence à Prague)
- Monsieur TALPAIN (conseiller culturel)
- Madame Ivana REUTIN (représentante des parents d'élèves de CP)
- Mr POPLUHAR (directeur de l'école slovaque)

Ordre du jour :

- L'accueil périscolaire pour la rentrée 2008/2009

La directrice, Mme Françoise Delmotte, ouvre la séance. Le conseil d'école désigne Mme Céline Zago secrétaire de séance.

Elle excuse en premier lieu le retard de Christian-Yves Michelin qui assure des cours au collège jusqu'à 16h.

Domaines de compétence du Conseil d'Ecole

Madame Françoise Delmotte rappelle les domaines de compétence du Conseil d'Ecole. (Lecture texte AEFÉ). Extrait : « Il donne son avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et notamment sur... les activités périscolaires et complémentaires,... la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ».

C'est dans ce cadre que le Conseil d'Ecole est réuni aujourd'hui.

Marie-Hélène Côte conteste ce point et demande que le projet d'école soit au préalable explicité.

Françoise Delmotte explique que le projet d'école, reconduit pour un an, arrive à échéance fin juin et qu'un nouveau projet d'école sera rédigé à la rentrée 2008. Celui-ci intègrera l'accueil périscolaire et sera présenté en conseil d'école du premier trimestre.

Marie-Hélène Côté demande que les idées pour ce nouveau projet d'école soient discutées ici même lors de l'instance de ce jour.

Le projet d'école n'est pas à l'ordre du jour.

Marie-Hélène Coté revient sur ses objections concernant les attributions du Conseil d'Ecole. Elle conteste l'ordre des réunions. Pour elle l'accueil périscolaire relève de l'Assemblée Générale des parents.

Emmanuelle Guérin explique qu'elle a transmis aux parents d'élèves qu'elle représente le document de travail intitulé « Règlement Intérieur-Accueil périscolaire » (envoyé par l'AEFB dans le but d'en discuter lors de ce Conseil d'Ecole). N'ayant pas de retour, elle ne peut pas se prononcer sur le sujet et en particulier sur l'article 7 qui concerne le paiement de l'accueil périscolaire.

Françoise Delmotte précise que l'article 7 de ce document ne sera pas soumis au vote lors de cette instance car les aspects financiers sont du domaine de l'AG.

Juliette Psaume précise que tous les parents seront réunis en AG la semaine prochaine, que le projet leur sera présenté dans son intégralité et qu'ils pourront alors s'exprimer sur ce projet.

Françoise Delmotte rappelle l'historique du dossier « accueil périscolaire » :

Françoise Delmotte lit en préambule des passages du rapport de mission l'Inspectrice de l'Education Nationale en visite à l'école Française en mars 2008. « Le problème de la totale gratuité de ces activités qui alourdissent le budget est posé avec acuité ; (...) ; la gratuité des activités hors temps scolaire pèse lourd dans ce budget ; (...) ; trois personnels pour le club qui paradoxalement sont à la charge du budget de l'école. »

Après la rentrée scolaire Françoise Delmotte a constaté des dysfonctionnements :

- tous les enfants peuvent accéder à l'accueil périscolaire sans inscription préalable et sans limite établie,
- les parents peuvent venir chercher leurs enfants à toutes heures, gênant la mise en place d'activités qualitatives avec les enfants,
- aucune anticipation ne peut être faite quant au nombre d'enfants accueilli empêchant une bonne organisation en amont des activités proposées et l'anticipation en termes de besoin de matériel.
- Des activités sont proposées par des intervenants extérieurs sans qu'une convention soit mise en place avec l'école.
- Absence de règlement intérieur

Dès le premier Conseil d'Etablissement elle demande la mise en place d'une commission de parents pour travailler sur le sujet (lecture de la p.9 du Conseil d'Etablissement du mois de décembre). Sans proposition concrète ou présentation de la dite commission, elle mandate l'AEFB pour travailler sur le sujet.

Emmanuelle Guérin rappelle qu'elle a remonté un certain nombre de questions concernant la discipline. Françoise Delmotte confirme mais précise son point : suite à sa suggestion lors du 1^{er} Conseil d'Ecole, elle n'a pas été contactée par des parents souhaitant mettre en place une commission de travail.

L'AEFB met en place un groupe de travail en février. C'est le travail effectué par ce groupe de travail qui va être présenté aujourd'hui.

La parole est donné à l'AEFB

Emmanuelle Contaux rappelle quel a été le rôle de l'AEFB dans la mise en place du groupe de travail sur l'accueil périscolaire : aider la Direction de l'école à faire l'état des lieux et proposer une réorganisation. L'AEFB a travaillé sur ce sujet en collaboration avec la Directrice de l'école mais aussi avec les animateurs de l'accueil périscolaire dans un souci commun : le bien être des enfants.

Lors de l'AG qui se tiendra la semaine prochaine le projet sera présenté dans son ensemble aux parents d'élèves.

Aujourd'hui l'AEFB présente le projet finalisé lors d'un Conseil d'Ecole Extraordinaire. Le projet n'a pas pu être présenté dans son intégralité lors du Conseil d'Ecole du 3^{ème} trimestre en raison de

l'intervention d'une nouvelle donnée, votée lors de ce même Conseil d'École. Cette nouvelle donnée, concernant le changement du rythme scolaire pour la rentrée prochaine, impacte le projet et a amené l'AEFB à revoir un certain nombre de points.

L'AEFB rappelle que dès le résultat du vote sur le rythme scolaire lors du Conseil d'École du 3^{ème} trimestre, elle s'est engagée à maintenir un accueil jusqu'à 17h, ce qui revient à allonger la durée de l'accueil périscolaire puisque les cours se terminent plus tôt.

L'AEFB a transmis aux membres du Conseil d'École le « Règlement Intérieur » qui a été établi et qui trace les grandes lignes du projet. Emmanuelle Contaux précise que l'article VII concernant le paiement de l'accueil périscolaire n'est pas du ressort de cette instance. Néanmoins, l'AEFB a pris le parti de ne pas couper le document et de le transmettre dans son intégralité. L'article VII ne sera pas évoqué aujourd'hui.

Marie-Hélène Côté demande si ce document sera envoyé aux parents.

Bruno Van Begin répond que plusieurs documents préparatoires à l'AG, dont celui-ci, seront envoyés en fin de semaine.

Admissions

Emmanuelle Contaux présente le Règlement Intérieur et rappelle la formalité administrative obligatoire du Dossier d'Admission. Elle précise que l'accueil périscolaire s'adresse aussi aux collégiens.

Inscriptions

Juliette Psaume présente les modalités d'inscription retenues suite aux différentes solutions envisagées (au jour, au mois, à la semaine, à l'année...).

C'est une inscription au trimestre, sur la base d'une semaine type valable pour les trois mois qui a été retenue. (Distribution de la fiche d'inscription trimestrielle à remplir pour chaque enfant en début de trimestre).

La capacité d'accueil est fixe et limitée à 70 enfants, Ce chiffre est supérieur à la fréquentation maximale atteinte cette année. Néanmoins l'AEFB a souhaité définir deux critères prioritaires :

Les enfants dont les deux parents travaillent seront prioritaires, de même les enfants inscrits à une activité et fréquentant l'accueil périscolaire avant le début de cette activité pourront conserver cette place sur les trois trimestres.

L'école devrait pouvoir satisfaire les demandes, nous demandons cependant en cas d'annulation de prévenir suffisamment en avance pour permettre de libérer des places pour les personnes souhaitant faire des demandes supplémentaires ponctuellement afin de créer davantage de souplesse.

Viktoria Ciazynski demande comment établir une semaine type dès septembre alors que les activités extrascolaires débutent en octobre. Réponse : Les inscriptions sous forme de semaine type seront valables à compter du 1^{er} octobre en même temps que le début des activités extrascolaires. En revanche, l'accueil périscolaire sera assuré dès le mois de septembre. A l'heure actuelle l'AEFB n'a pas prévu de procédure particulière pour le mois de septembre. C'est un point à voir en particulier avec l'équipe d'animateurs.

Viktoria Ciazynski demande une précision sur un point insuffisamment explicite dans le règlement intérieur : si un enfant est inscrit à une activité extrascolaire ne débutant pas à 14h30 pourra-t-il

bénéficier d'une place au club ou à la garderie avant le début de son activité ? Réponse OUI, ce point sera éclairci dans le Règlement Intérieur.

Emmanuelle Guérin demande si les enfants dont le frère ou la sœur est au collège jusqu'à 16h seront prioritaires. Réponse : l'AEFB a réfléchi à ce critère et l'a finalement exclu car il ouvrirait la porte à d'autres critères ; comme celui des frères et sœurs des enfants pratiquant une activité extrascolaire par exemple. Les critères donnant droit à priorité étant subjectifs, l'AEFB a été amené à les limiter au minimum.

Emmanuelle Guérin demande si en dehors des deux critères spécifiés ce sera « premier arrivé-premier servi ». Réponse : OUI. Henrieta Goubet rappelle que la capacité d'accueil maximale telle qu'elle est définie dans le règlement intérieur n'a jamais été atteinte cette année et que l'on devrait être capable de répondre au mieux aux demandes des parents.

Emmanuelle Guérin demande si les collégiens sont comptabilisés dans les effectifs. Réponse : Oui. S'ils souhaitent rester dans l'enceinte de l'école après les cours, ils devront être inscrits à l'accueil périscolaire et seront donc comptabilisés. Les collégiens restant cependant dans ou à proximité de l'école sans être inscrits à l'accueil périscolaire sont sous la responsabilité des parents et non de l'école.

Capacités d'Accueil

Emmanuelle Contaux revient sur la structure de l'accueil périscolaire ;

- Accessible à tous les enfants scolarisés à l'école française y compris les collégiens
- Non accessible pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
- Capacité d'accueil maximale de 70 enfants au total

Et explique qu'une capacité d'accueil maximale a été fixée pour des raisons de sécurité et pour garantir la qualité d'accueil du fait des contraintes de l'école :

- les locaux
- le nombre d'animateurs : 7 animateurs dont 6 présents

L'école ne peut en effet pas accueillir les 120 ou 150 enfants inscrits à l'école en même temps au sein de l'accueil périscolaire.

La capacité d'accueil a été établie sur la base des normes établies par la Direction Départementale de la jeunesse et des sports : 1 encadrant pour 10 enfants maternelles et un 1 encadrant pour 14 enfants en élémentaires.

Le retour des enquêtes effectuées auprès des parents et le retour des animateurs confirment qu'en 2007/2008, l'effectif de 70 (club/garderie confondus) n'a jamais été atteint ce qui laisse une marge de manœuvre dans la mesure où les effectifs seront plus importants l'année prochaine.

Activités Extrascolaires

Auréli Gey présente le travail effectué sur les activités extrascolaires qui pourront être proposées à la rentrée prochaine. Elle précise que l'AEFB a travaillé en amont avec l'école slovaque afin de rendre cohérente l'offre des activités. Le document présenté est un document d'étape.

Auréli Gey rappelle qu'il ne faut pas confondre activités périscolaires proposées par les animateurs dans le cadre de leur contrat au sein du Club ou de la Garderie (jeux de balles avec Henrieta, Echecs avec Florent...) et les activités extrascolaires.

Les activités extrascolaires sont proposées par des intervenants extérieurs qui fixent le prix de leur activité et sont réglées directement par les parents (tennis, théâtre...). Ces activités extrascolaires permettent d'augmenter la capacité d'accueil de l'école après le temps scolaire.

Pour la rentrée prochaine l'AEFB souhaite signer une convention avec ces intervenants afin de poser des règles de bon fonctionnement (mise à disposition d'un local, matériel, nombre d'enfants par cours, responsabilité, remise en état des locaux...).

Parmi les activités extrascolaires qui seront proposées l'année prochaine, certaines sont des activités proposées par l'école slovaque cette année et reconduite l'année prochaine. A noter que la professeur de danse pour l'élémentaire et la professeur de motricité pour la maternelle ne seront pas à l'école l'année prochaine mais que l'école slovaque à trouvé une remplaçante pour ces deux activités.

Parmi les nouveautés, l'école française devrait être en mesure de proposer l'année prochaine des cours de judo pour la maternelle et l'élémentaire, un cours d'art et création pour l'élémentaire et probablement du Tam-Tam et piano. Pierre Goubet proposera de nouveau les activités théâtre et chanson (éveil musical pour les maternelles).

L'ensemble des activités extrascolaires sont proposées tant aux élèves de l'école Française qu'aux élèves de l'école slovaque encourageant ainsi la bi-culturalité (comme le mentionne le projet d'école actuel).

Auréli Gey mentionne que l'AEFB travaille dans le but de répondre le plus possible aux souhaits émis dans l'enquête effectuée en avril, auprès des parents. Juliette Psaume demande de prendre ces informations avec précaution, le dossier des activités extrascolaires n'étant pas encore finalisé.

Responsabilité

Emmanuelle Contaux parcourt les articles IV, V et VI du règlement intérieur et s'arrête sur le point de la responsabilité :

- la Direction de l'école est responsable de l'accueil périscolaire y compris de la discipline
- l'AEFB assure la gestion administrative et financière
- Henrieta Goubet est responsable de la coordination des activités périscolaires (Club et Garderie). Les animateurs à qui un groupe d'enfants aura été confié sont responsables des enfants constituant ce groupe pendant la durée de l'activité.

Nécessité de vie collective

Des règles de bon comportement sont rappelées dans le règlement intérieur (respect du matériel et des locaux, attitude correcte vis-à-vis des encadrants...).

Emmanuelle Guérin demande si un règlement sera mis en place pour les enfants. Françoise Delmotte répond qu'elle souhaite que des « règles de vie » soient co-rédigées par les enfants et les encadrants en début d'année.

Question des parents :

Noémie Dubois : Va-t-il y avoir une priorité pour les parents participant à des réunions par exemple le Conseil d'Ecole. Réponse : l'AEFB a envisagé ce cas tout comme celui des jours où l'accueil périscolaire sera davantage fréquenté qu'à l'ordinaire en raison des réunions parents-

enseignants de fin de trimestre par exemple. L'AEFB envisage pour ces cas de renforcer les effectifs encadrants en recourant à des heures supplémentaires. Mais beaucoup de cas de cet ordre là peuvent se présenter dans la pratique et à ce jour toutes les réponses ne sont pas encore finalisées. Cependant nous y travaillons et apporterons en temps voulu les solutions les plus adéquates.

Daphné Fontaine : Pourquoi l'inscription ne se fait-elle pas au mois ? Cela ne fait-il pas perdre de la souplesse. Réponse : L'AEFB a tranché pour une inscription trimestrielle pour éviter de renouveler chaque mois cette inscription qui sera un peu lourde administrativement. Néanmoins pour préserver une certaine souplesse, les parents pourront à tout moment demander un créneau supplémentaire lesquels seront accordés dans la limite des places disponibles. C'est aussi pour cette raison que nous demandons en cas d'annulation de prévenir au plus tard le vendredi matin pour la semaine suivante afin de libérer des places. En cas de maladie il suffira de prévenir le matin.

Catherine Renan : quand comptez vous envoyer aux parents le document Questions/Réponses et le compte-rendu du Conseil d'Établissement de ce jour ?

Bruno Van Begin : Ces documents et l'ensemble des documents préparatoires à l'AG seront diffusés vendredi.

Marie-Hélène Côté : Quand sera disponible le compte-rendu du Conseil d'École du 3^{ème} trimestre ?
Françoise Delmotte précise qu'il est en cours de finalisation et qu'il sera mis en ligne cette semaine.

Adoption du projet

Avant de passer au vote Emmanuelle Contaux rappelle que l'AEFB est l'employeur du personnel de l'accueil périscolaire et qu'il est de sa responsabilité de donner à ces employés un cadre de travail efficace, juste et plaisant permettant de garantir leur motivation et le développement de leur compétence.

Françoise Delmotte précise que le règlement intérieur de l'accueil périscolaire présenté ici sera intégré dans un règlement plus général, le règlement de l'école, et qu'il pourra être revu au premier Conseil d'École de l'année scolaire. Des propositions d'amélioration pourront être faites sur la base de bilans intermédiaires.

Emmanuelle Guérin félicite l'AEFB pour son travail sur le fond mais remet en question la forme. Elle dit ne pas souhaiter participer au vote car elle n'a pas eu de retour de la part des parents sur le projet.

Marie-Hélène Côté dit ne pas reconnaître la légitimité de ce vote et ne souhaite pas y participer non plus pour les raisons suivantes :

- Elle n'a pas eu le temps de lire en détail le document « Règlement Intérieur-Accueil Périscolaire » et n'a pas eu de retour des parents sur ce document
- Cette adoption relève de la compétence de l'AEFB et de son instance suprême L'Assemblée Générale
- Le projet concernant l'accueil périscolaire devrait s'intégrer dans le projet d'école

Françoise Delmotte précise que Lucie Prum ne peut pas voter car la déléguée du CP n'est pas présente il qu'il faut maintenir la parité.

Le Conseil procède au vote : « Adoption du projet sans l'article VII du Règlement Intérieur »

ABSTENTION : 4
NON : 0
OUI : 8

Inscrits : 14 / Votants : 12 / Objectants : 2

Le projet est adopté par le Conseil d'École

Marie-Hélène Côté et Emmanuelle Guérin précisent qu'elles souhaitent que soit stipulé dans le compte-rendu les raisons pour lesquelles elles n'ont pas souhaité prendre part au vote.

16h45 : la séance est levée.